



Demande de dérogation Parc national Jasper

L'acceptation de cette demande par Parcs Canada ne constitue aucunement une garantie d'approbation. Cette proposition sera approuvée ou rejetée à l'issue d'un examen environnemental et d'une analyse des enjeux d'aménagement. L'approbation est conditionnelle au respect de toutes les modalités du permis ainsi que des conditions imposées en matière d'environnement et d'aménagement.

A – PROJET

Titre du projet : _____

Adresse du projet : _____

B – RENSEIGNEMENTS SUR LE DEMANDEUR

Le demandeur sera le point de contact unique pour cette demande (y compris pour la facturation).

- Le demandeur est le preneur à bail (détenteur du bail du terrain loué par Parcs Canada) **OU**
- Le demandeur est un représentant autorisé du preneur à bail – *veuillez inclure une [lettre d'autorisation](#) signée par ce dernier, l'autorisant à soumettre des demandes de permis en son nom pour la propriété.*

Nom de famille _____	Prénom _____	Nom de l'entreprise (<i>le cas échéant</i>) _____	
Adresse postale _____		Code postal _____	Province _____
Courriel _____		Téléphone _____	Cellulaire _____

C – DÉROGATION DEMANDÉE

- Volet 1 : Remplacement identique des propriétés affectées par le feu de forêt**
Par « remplacement identique », on entend un projet de reconstruction d'une structure détruite à la suite du Feu de forêt de Jasper 2024, présentant essentiellement les mêmes marges de recul, la même emprise au sol, la même forme, la même hauteur ainsi que le même type et la même inclinaison de toit que la structure d'origine, sous réserve de l'approbation de l'agent d'aménagement.
- Volet 2 : Toutes les autres demandes de dérogation**



Une dérogation est un assouplissement des exigences de la Politique d'aménagement du territoire liée à la planification, à l'architecture, à l'emplacement ou à d'autres aspects, en raison des caractéristiques particulières du site ou du patrimoine bâti.

No de l'article de la politique/directive	Norme de la politique/directive	Dérogation proposée à la politique/directive
Exemple : 20.05(a)(i)	Dans une zone R4, le pourcentage de surface construite occupée par le bâtiment principal ne doit pas dépasser 32 % de la superficie de l'emplacement.	Surface construite maximale de 35 %

D – ADMISSIBILITÉ DE LA DÉROGATION

Une demande de dérogation est présélectionnée par un agent d'aménagement pour s'assurer qu'elle est complète et qu'elle répond aux critères obligatoires de demande de dérogation.

Avant qu'une dérogation puisse être accordée, **toutes les autres options permettant de se conformer doivent d'abord être envisagées.** La dérogation ne peut être accordée que si la proposition :

- i. est dans l'intérêt du parc national Jasper et de la Municipalité de Jasper;
- ii. n'est pas contraire aux exigences de la ou des ententes d'aménagement du territoire pour les terres concernées;
- iii. ne change pas l'utilisation des terres et respecte les normes techniques et les codes de sécurité;
- iv. vise l'utilisation prescrite et une intensité d'utilisation autorisée pour les terres concernées;
- v. est conforme à l'intention des politiques et des plans de Parcs Canada;
- vi. n'entrave pas de manière substantielle la capacité des locataires, des titulaires ou des propriétaires de terres adjacentes à utiliser ou aménager celles-ci, ou à en bénéficier; et



- vii. n'a pas de répercussions négatives sur le fonctionnement, les installations ou l'utilisation du parc national Jasper ou de la Municipalité de Jasper.

Veillez expliquer en quoi votre proposition répond à chaque critère :

Fournissez une description détaillée des autres options envisagées pour assurer la conformité qui ont été recherchées en premier lieu, ainsi qu'une justification ou une explication du motif de la demande de dérogation proposée, en lien avec les critères sélectionnés ci-dessus.

E – LISTE DE VÉRIFICATION DE LA DEMANDE DE DÉROGATION



La demande de dérogation est distincte d'une demande de permis d'aménagement, et il est de votre responsabilité de préparer un dossier de demande de dérogation complet. La demande doit contenir suffisamment de renseignements pour permettre au personnel de Parcs Canada d'examiner et de comprendre la dérogation demandée, ainsi que de se prononcer à son sujet. En plus du présent formulaire de demande de dérogation, votre dossier de demande de dérogation doit contenir :

- tout plan d'emplacement, plan d'étage, plan de coupe ou plan d'élévation illustrant la dérogation; et
- tout autre détail, ou photo, qui pourrait aider à soutenir votre demande de dérogation.

F – RENONCEMENT AUX DROITS DE LA PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

Les renseignements personnels sont utilisés pour gérer les activités relatives aux biens immobiliers, comme l'administration et l'émission de demandes de permis d'aménagement dans le parc national Jasper. La collecte de renseignements personnels est autorisée par le paragraphe 8(1) de la *Loi sur les parcs nationaux du Canada*.

Les renseignements que vous fournissez peuvent être transmis dans le cadre du processus d'examen de toutes les demandes de modification, de permis d'activité discrétionnaire ou de modification de zonage dans le parc national Jasper. Les renseignements et les dessins présentés avec la présente demande font partie des dossiers de Parcs Canada et sont donc assujettis à la *Loi sur l'accès à l'information*.

Vos renseignements personnels sont gérés conformément au paragraphe 8(1) de la *Loi sur les parcs nationaux du Canada*, à la *Loi sur la protection des renseignements personnels* et à d'autres lois applicables. Vous avez le droit de demander la protection de vos renseignements personnels, l'accès à ces renseignements et la correction de ceux-ci, comme décrit dans le fichier de renseignements personnels ordinaires (POU 948) du Secrétariat du Conseil du Trésor. Les instructions pour obtenir les renseignements se trouvent dans la publication gouvernementale intitulée *Info Source*, à l'adresse suivante : www.infosource.gc.ca

Vous avez le droit de déposer une plainte auprès du Commissariat à la protection de la vie privée concernant le traitement réservé à vos renseignements personnels. Pour ce faire, veuillez consulter le site suivant : <https://www.priv.gc.ca/fr/signaler-un-probleme/deposer-une-plainte-officielle-concernant-la-protection-de-la-vie-privee/deposer-une-plainte-contre-une-institution-federal/>.

Je, _____ conviens que Parcs Canada peut transmettre au grand public mes renseignements personnels et tous les renseignements ou plans contenus dans la présente trousse de présentation au cours



de la période de consultation publique ou dans un des cas suivants : autorisation de dérogation; délivrance de permis d'aménagement; délivrance de permis de construire; ou délivrance de permis d'activité discrétionnaire, afin de donner au public l'occasion de se faire une opinion. Je comprends également que l'Agence Parcs Canada pourrait avoir à communiquer les renseignements étant donné que la présente demande fait partie des dossiers de Parcs Canada et qu'elle est donc assujettie à la *Loi sur l'accès à l'information*.

J'ai pris connaissance du contenu qui précède, j'en comprends pleinement la signification et la portée, et j'ai signé le présent consentement.

Signature du preneur à bail ou de son représentant

Date